

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU PETIT MORIN AMONT

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 22/11/2021

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres en exercice : 30

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf du mois de novembre à 14 h 30, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en séance dans la salle de la mairie de DHUYS ET MORIN EN BRIE, sous la présidence de Monsieur MOROY Alain, président.

Conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire a remis en vigueur un certain nombre de dispositifs dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2021. Les syndicats mixtes fermés et EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier d'un quorum allégé au tiers des membres présents.

Etaient présents :

Communauté de communes du Canton de Charly :

Avec voix délibérative : Madame MARY Brigitte et Monsieur CHAMPENOIS Dominique.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Avec voix délibérative : Messieurs MOROY Alain et VALLIERE Maurice.

Sans voix délibérative : Monsieur CANOT Denis.

Communauté de communes des Deux Morins :

Avec voix délibérative : Monsieur DE VESTELE Philippe.

Communauté de communes des Paysages de la Champagne

Avec voix délibérative : non représentée.

Etaient excusés : Messieurs LANGLOIS Pierre, MOUSSY Jean-François, THOMAS Yann, GUYARD Gérard.

Communauté de communes de la Brie Champenoise

Avec voix délibérative : Mesdames et Messieurs GARCIA Juan, GOHIN Delphine, LEFEVRE Philippe, WAUQUIEZ Bernard, TIXIER Christian, ROCHE Didier, VIE Patrick.

Etaient excusés : Monsieur COURTEAUX Joël et Madame BOCQUET Karine.

Communauté d'agglomération Epernay Coteaux et Plaine de la Champagne

Avec voix délibérative : Madame POIRET Michèle.

Communauté de communes du Sud Marnais :

Non représentée.

Communauté de communes Sézanne Sud Ouest Marnaise :

Avec voix délibérative : Monsieur LIEGEOIS Michel.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur CHAMPENOIS Dominique.

Assistaient également :

Monsieur Jonathan LARGET, Ingénieur du service technique à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 MARS 2021

Le procès-verbal n'ayant pas été transmis, celui-ci sera approuvé lors du prochain comité syndical.

2. Débat d'orientation budgétaire 2022 – délibération 2021-26

Rapporteur : Monsieur MOROY Alain

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le comité syndical,

Vu la loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 qui associe le comité syndical à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire se déroulant dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT, qui disposent que ce débat doit faire l'objet d'un rapport,

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contenant de nouvelles règles concernant le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2022,

Délibère, décide, à l'unanimité,

De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

VOTE : Approbation à l'unanimité des présents

3. Contrat d'assurance – délibération n°2021-27

Rapporteur : Monsieur MOROY Alain

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'assurance contracté auprès de la SMACL arrive à échéance. Il convient de renouveler l'assurance du syndicat.

Il précise que des devis ont été demandés auprès des organismes d'assurances garantissant les risques suivants :

- La responsabilité civile
- La protection des élus
- La protection juridique

Deux sociétés d'assurance ont répondu, à savoir :

- La SMACL pour un montant de 557.04 € TTC
- GROUPAMA pour un montant de 503.50 € TTC

Monsieur le Président propose au comité syndical de retenir la proposition de contrat de la SMACL qui est au vu des devis proposé plus complet dans les garanties proposées. Il propose également que cette assurance prenne effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'approuver la proposition de contrat d'assurance de la société SMACL pour un montant annuel de 557.04 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2022
- d'autoriser le Président à signer les contrats correspondants,
- de donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

4. Décision modificative budgétaire n°1 – délibération n°2021-28

Rapporteur : Monsieur MOROY Alain

Sur le rapport du Président,

Le comité syndical,

Vu que les crédits ouverts au chapitre 65 sont insuffisants,

Vu le suréquilibrage en section de fonctionnement au R002 constaté par la trésorerie

Considérant qu'il convient de procéder à des réajustements de crédits afin de régler la cotisation à l'Union des syndicats et équilibrer le budget 2021.

Délibère, décide, à l'unanimité

D'adopter la décision modificative budgétaire n°1 ci-jointe.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,98 €
TOTAL R002 : Résultat de fonctionnement reporté	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,98 €
D-615232 : Entretien et réparation réseaux	0,00 €	0,98 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D011 : Charges à caractère général	0,00 €	0,98 €	0,00 €	0,00 €
D-65548 : Autres contributions	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	30,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D65 : autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	30,00 €	30,98 €	0,00 €	0,98 €
Total général :	0,98 €		0,98 €	

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

5. Adhésion à SPL demat

Rapporteur : Monsieur MOROY Alain

Monsieur le Président présente le projet d'adhésion à SPL demat. Il précise que cet outil de dématérialisation proposé par le Conseil Départemental permet aux syndicats l'envoi sécurisé des convocations, la passation des marchés et l'envoi des actes au contrôle de légalité. Il ajoute que cette adhésion avait initialement été présentée en octobre 2020 au comité syndical de l'union des syndicats pour une adhésion unique. Ce qui signifiait que l'Union adhérerait à SPL demat pour l'ensemble des collectivités adhérentes à l'Union. Or, après une mise en fonction, il s'est avéré que ce qui avait été présenté par la personne en charge de ce dossier à l'union avait été mal expliqué au Conseil Départemental et que cela n'était pas fonctionnel en l'état. Chaque syndicat doit adhérer en son nom propre pour pouvoir être fonctionnel. Cette adhésion a un coût de 75 € HT, ce que le Conseil Départemental a pris à sa charge gracieusement.

Cependant, chaque syndicat doit également acheter son certificat individuel d'un montant de 190 € HT pour 3 ans. Monsieur le Président propose de procéder à l'achat du certificat.

APPROBATION : à l'unanimité des présents

6. Réflexion sur la création d'un poste d'animateur CTEC

Rapporteur : Monsieur MOROY Alain

- L'animatrice (Chloé OLIGER) de l'ex contrat global d'actions est en charge de l'élaboration du CTEC jusqu'au 31 décembre 2021.
- Recrutement d'un nouvel animateur en charge du suivi du contrat à partir de 2022 ? Si oui :
 - Quel profil et type de poste ? → Animateur Catégorie A
 - Quels locaux choisir pour l'accueillir ?
 - Prévoir l'achat ou la location d'un véhicule et de matériels informatiques ?
 - Frais annexes : Vêtements de terrain, carburant, eau, électricité, internet, assurances....
- Budgétiser l'ensemble de ces éléments sous forme d'un tableau financier.

7. Marché accord cadre à bons de commande pour du désembaclement – délibération n°2021-05

Rapporteur : Monsieur MOROY Alain

Monsieur le Président présente le programme de désembaclement (2022-2025). Il précise que cette opération fera l'objet d'un marché à bons de commande pour un montant maximum annuel de 40 000.00 € TTC.

Il précise que ce programme concerne la gestion des embâcles problématiques qui entrave le libre écoulement de l'eau. Un recensement annuel des embâcles sera réalisé afin d'identifier et de différencier les embâcles écologiques à maintenir et les embâcles problématiques à retirer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'approuver le programme pluriannuel de désembaclement sur 4 ans pour un montant global de 160 000.00 € TTC et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- De solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- D'autoriser le Président à engager une consultation des entreprises par marché à bons de commande dans le respect du règlement intérieur de la commande publique et à signer le marché correspondant,
- De solliciter la mise à disposition des services techniques de l'Union des syndicats pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'opération,
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de ces décisions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

8- Etude hydraulique pour un meilleur fonctionnement de la Tourbière – nouvel estimatif

Ce point est reporté au prochain comité syndical pour envoyer plus d'information au préalable aux membres du comité syndical.

Le Président

A circular stamp of the 'Syndicat Intercommunal d'Entretien et de Nettoyage de la Rivière dite Le Petit Morin' is overlaid on the signature. The stamp contains the text: 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DE LA RIVIERE DITE LE PETIT MORIN'.

Alain MOROY